PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 AVRIL 2016 À 18 H 00

L'an deux mil seize, le vingt-huit avril à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul de Fenouillet s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 22 avril 2016, sous la Présidence de Monsieur Jacques BAYONA, Maire.

Nombre d'élus en fonction : 19
14 élus sont présents : Christophe ANDREU, Jacques BAYONA, Dominique COLL, Jean-François DIAZ, Alain DURAND, Francis FOULQUIER, Christian GERVAIS, Dimitri GLIPA, Audrey JAMMET, Anne JIMENEZ, Michel OLIVE, Sylvie POUS, Françoise SATET et Ludovic SERVANT.
4 élus absents ont donné procuration : Eric AYMA à Audrey JAMMET, Laure CANAL à Christian GERVAIS, Cécile DUPUY à Jacques BAYONA et Estelle PÄRINELLO à Dominique COLL.
1 élu est absent excusé non représenté : Pierrette DURAND-SALA

Monsieur Dimitri GLIPA est nommé secrétaire de séance.
Mme Edith ARINO, secrétaire générale, a été nommée secrétaire auxiliaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance et demandé l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 31/03/2016. Ce dernier a été approuvé à l'unanimité.

① TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DANS LES RUES DE L'AUDE ET LÉONCE RIVES - DEMANDE DE SUBVENTIONS À L'AGENCE DE L'EAU, AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET AU CONSEIL RÉGIONAL

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée le projet relatif aux travaux de renouvellement de ≈ 632 ml de conduites d'eau potable vétustes et fuyardes et de 100 branchements dans les rues de la Fou, de l'Aude, Léonce Rives et de Verdun, pour la somme prévisionnelle de 278.000 € HT ainsi que les financements obtenus pour ces travaux :

ORGANISMES	Montant € HT	%
Etat (DETR 2015)	55 600	20 %
Conseil Départemental 66	27 800	10 %
Agence de l'Eau	83 400	30 %
Réserve parlementaire du Député Fernand SIRÉ	10 000	3,5971 %
Total des financements obtenus	176 800	63.5971 %
Autofinancement communal	101 200	36,4029 %
TOTAL	278.000	100 %

Il a ensuite informé l'assemblée que dans le cadre de l'étude de projet de ces travaux, la commune a souhaité connaître l'état des réseaux d'assainissement de ces rues. Au vu des résultats des passages caméras réalisés par la SAUR, la commune doit envisager la réhabilitation des ≈ 230 ml de canalisations d'assainissement des rues de l'Aude et Léonce Rives qui sont très dégradées et comportent des défauts structurels importants, ainsi que la reprise de 58 branchements.

Le coût total de ce projet est estimé à la somme de 216.126,27 € HT :

	Coût € HT
Travaux	194.175,73
Tests réception rue de l'Aude	5.000,00
Tests réception rue Léonce Rives	2.800,00
Mission de maîtrise d'œuvre	11.650,54
Mission Sécurité et protection Santé	2.500,00
TOTAL € HT	216.126,27
TVA 20 %	43.225,25
TOTAL € TTC	259.351,52

Monsieur le Maire a précisé que la réhabilitation simultanée des canalisations d'eau potable et des canalisations d'eaux usées permettrait une moins value de l'ordre de 30.000 € HT.

Il a également précisé qu'au même titre que pour le renouvellement des conduites d'eau potable, la Commune pourrait obtenir les aides financières de l'Agence de l'Eau (30 %) et du Conseil Départemental 66 (10 %) et demandé aux conseillers de l'autoriser à solliciter les subventions les plus importantes que possible conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

ORGANISMES	Montant € HT	%
Conseil Départemental 66	21.612,63	10 %
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	64.837,88	30 %
Conseil Régional	86 450,51	40 %
Autofinancement communal	43 225,25	20 %
TOTAL	216.126,27	100 %

RÉSULTATS DU VOTE qui s'est déroulé à main levée :
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 18 - Majorité absolue : 10
18 voix POUR : ANDREU, AYMA, BAYONA, CANAL, COLL, DIAZ, DUPUY, DURAND, FOULQUIER, GERVAIS, GLIPA, JAMMET, JIMENEZ, OLIVE, PARINELLO, POUS, SATET et SERVANT.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, et après en avoir délibéré, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à solliciter les aides financières du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau et du Département des Pyrénées-Orientales, conformément au plan de financement prévisionnel proposé.

② RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES PAR MR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L. 2122-22 DU C.G.C.T.

Monsieur le Maire,
VU la délibération du conseil municipal en date du 29/10/2014 donnant au Maire les délégations prévues aux points 8°) et 15°) de l'article L. 2122-22 du CGCT, à savoir :

1°) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
2°) Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1er alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal,

Considérant qu'aux termes de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations,
A communiqué à l'assemblée les décisions suivantes prises en matière de renonciation à l'exercice du droit de préemption communal sur les ventes ci-après :

- 18/04/2016 – Parcelle bâtie cadastrée section D, n° 1478, d'une superficie au sol de 394 m², située 9 place Mendès France, pour la somme de 120.000 €,
- 19/04/2016 – Parcelles cadastrées section B, n° 31 et n° 2350, d'une superficie totale de 425 m², situées 19 boulevard de l'Agly, pour la somme de 54.000 €,
- 21/04/2016 – Parcelle bâtie cadastrée section B, n° 923, d'une superficie au sol de 44 m², située 9 rue de la Fou, pour la somme de 50.000 €,

ainsi que la décision prise en matière de délivrance de concessions de terrain dans le cimetière :

- 10/03/2016 – Cimetière 3 - Concession n° 88 – N° de plan 829 – Superficie de 4,50 m² - Durée 50 ans – 360 € M. et Mme Gérard LOPEZ,

et demandé au conseil de prendre acte des décisions dont il lui est rendu compte.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal a pris acte des décisions dont il lui a été rendu compte.

③ INFORMATIONS DIVERSES

➢ Les travaux communaux

- Etanchéité des bassins de la piscine : Les travaux de génie civil se poursuivent => la dépose du carrelage intérieur et extérieur des bassins est terminée. Les tests de tuyauterie ont débutés aujourd'hui ;
- Consolidation Chapitre : L'entreprise RODRIGUES-BIZEUL a livré l'échafaudage ce matin – Montage prévu en début de semaine prochaine ;
- Aménagement de la place Florentin Pla (Le Terrier) : purges de terrain terminées (apport de 42 tonnes de stérile) et construction du muret de séparation avec l'avenue Jean Moulin ;
- Goudronnage des rues prévu début juin.

➢ Les prochaines réunions

- Demain, vendredi 29 avril à 14 h – réunion de la commission communale chargée de travailler sur l'endettement communal ;
- La semaine prochaine – réunion de commission communale "agriculture et cimetière" – date et heure à confirmer ;
- Jeudi 05 mai à partir de 9 h sur la place Saint-Pierre – Foire des échoppes organisée par l'union des commerçants et des artisans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 10.
Le secrétaire de séance, Dimitri GLIPA.